



Assemblée générale

Distr. générale
18 mars 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 112 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2004-2005 – Centre CNUCED/OMC du commerce international

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Dans sa décision 53/411 B du 18 décembre 1998, l'Assemblée générale a approuvé les dispositions administratives révisées concernant le Centre CNUCED/OMC du commerce international décrites dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7/Add.3, par. 11).
2. Conformément à ces dispositions administratives, le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif. Il contient l'esquisse budgétaire du Centre pour la première année du prochain exercice biennal et une estimation préliminaire des ressources à prévoir pour la deuxième année. La présente esquisse sera soumise simultanément à l'approbation du Comité du budget, des finances et de l'administration de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
3. On trouvera ci-après l'esquisse budgétaire pour le Centre, les prévisions de dépenses étant exprimées en francs suisses, conformément aux nouvelles dispositions.

II. Estimation préliminaire des dépenses au titre du programme d'activités du Centre du commerce international pendant l'exercice biennal 2004-2005

4. Le Centre est chargé d'exécuter le sous-programme 6 du programme 9 (Commerce et développement) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005¹.



5. Depuis quelques années, il est de plus en plus admis que le commerce apporte une contribution essentielle au développement. La Déclaration ministérielle adoptée lors de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC² tenue à Doha en novembre 2001 et le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement³ ont souligné l'importance stratégique que revêtaient pour le développement l'assistance technique liée au commerce et le renforcement des capacités et fait expressément référence aux travaux et au rôle du Centre.

6. Les demandes de services présentées au Centre par les pays admis à en bénéficier sont en progression et, au cours des deux dernières années, l'assistance technique fournie par celui-ci a augmenté de 20 % par an, grâce aux contributions généreuses de la communauté des donateurs.

7. Ces dernières années, le Centre a lancé de nouvelles initiatives telles que le « e-Trade Bridge » et le « Forum exécutif » et, afin de répondre aux besoins croissants avec les ressources disponibles, il a mis au point de nouvelles méthodes d'exécution de ses programmes. En particulier, il a conçu une série d'instruments et de produits qui peuvent être adaptés aux besoins de pays particuliers ou utilisés au niveau local sans qu'il lui faille apporter une assistance supplémentaire.

8. Le Centre joue également un rôle actif dans les programmes multi-institutions et interrégionaux tels que le Cadre intégré et le Programme intégré d'assistance technique en faveur de certains PMA et d'autres pays africains, et il coopère étroitement avec d'autres organismes tels que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

9. Il est proposé d'augmenter les ressources du Centre pour l'exercice biennal 2004-2005 afin de lui donner les moyens de répondre à une demande croissante dans certains domaines. Cette proposition est également soumise par le secrétariat de l'OMC à son Conseil général.

10. L'esquisse proposée représente une augmentation de 5,4 % en termes réels. Cette augmentation des ressources tient essentiellement à la création de six postes d'administrateur (1 P-4, 2 P-3, 1 P-2) et de cinq postes d'agent des services généraux, ainsi qu'au reclassement de trois postes (deux reclassements de P-4 à P-5 et un de P-2 à P-3). Ces ressources serviront à accroître les capacités du Centre dans le domaine du commerce des services, l'un des secteurs du commerce international dont la croissance est la plus forte, et à renforcer l'assistance fournie aux entreprises en augmentant le nombre des réseaux de pays participant au programme « World Trade Net », afin de les rendre mieux à même de participer activement aux négociations commerciales multilatérales. En outre, l'appui au secteur des entreprises serait renforcé au moyen du programme concernant la compétitivité des entreprises, ainsi que grâce à une meilleure distribution des outils conçus par le Centre et à une meilleure formation des entreprises des pays en développement et des pays en transition qui les utilisent. La capacité du Centre d'analyser les courants d'échange, les obstacles à l'accès au commerce, ainsi que les analyses utilisées par tous les services de l'Organisation et de nombreux acteurs du secteur public et du secteur privé seront également renforcées. Enfin, compte tenu des besoins croissants des pays en transition, les ressources additionnelles permettraient de développer des activités concernant la coordination des programmes interrégionaux et multi-institutions et leur intégration horizontale avec les activités par secteur et par pays

menées par le Centre, d'étendre les activités du Forum exécutif à l'échelle régionale et d'étoffer la revue de recherche et d'information *Forum du Commerce international*, qui est largement diffusée sous format papier et en version électronique.

11. Des augmentations mineures concernent l'achat d'une nouvelle camionnette et de mobilier afin de répondre aux besoins du nouveau personnel et de remplacer une partie du mobilier actuel devenu irréparable.

12. Le tableau ci-après indique les ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2004-2005, exprimées en milliers de francs suisses :

	Budget approuvé 2002-2003	Variation du montant des ressources	Estimation préliminaire aux prix de 2002-2003	Estimation préliminaire aux taux de 2004-2005		Total pour l'exercice biennal
				2004	2005	
Ressources nécessaires	61 722,7	3 355,9	65 078,6	33 126,3	33 523,5	66 649,8
À déduire : recettes	695,0		695,0	347,5	347,5	695,0
Montant net à répartir entre l'ONU et l'OMC	61 027,7		64 383,6	32 778,8	33 176,0	65 954,8
Part de l'ONU	30 513,9		32 191,8	16 389,4	16 588,0	32 977,4

13. On estime à 33 126 300 francs suisses, aux taux de 2004-2005, les ressources dont aura besoin le Centre, l'estimation préliminaire pour 2005 se chiffrant par ailleurs à 33 523 500 francs suisses. Il est escompté que le Centre disposera chaque année d'un montant de 347 500 francs suisses correspondant à des recettes de diverses provenances. Sur cette base, la contribution annuelle de chaque organisation est estimée à 16 389 400 francs suisses pour 2004 et à 16 588 000 francs suisses pour 2005.

14. Le projet de budget-programme détaillé du Centre pour l'exercice biennal 2004-2005 sera présenté à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC à l'automne 2003 sur la base des décisions qui auront été prises par l'Assemblée au sujet de la présente esquisse et compte tenu de la réaction du Comité du budget, des finances et de l'administration de l'OMC.

15. Conformément à la décision 55/483 de l'Assemblée générale en date du 14 juin 2001, le Secrétaire général a présenté un rapport sur le bilan de l'application des dispositions administratives révisées par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/C.5/57/14). Le Comité consultatif a recommandé l'approbation de la proposition du Secrétaire général visant à engager des consultations avec le Centre et l'OMC en vue de procéder à un examen conjoint des modalités. Dans sa décision 57/572, l'Assemblée générale a pris acte du rapport et approuvé les recommandations du Comité consultatif. Les modalités administratives continueront de s'appliquer jusqu'au terme de l'examen conjoint, et les résultats et recommandations qui en seront issus devraient être présentés à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif, ainsi qu'au Conseil général de l'OMC.

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 6 (A/57/6/Rev.1).*

² A/C.2/56/7, annexe.

³ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution I, annexe.*
